

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DÉCISION DU BUREAU – SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

**Étaient présents :**

- |                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - M. Johann <b>BOBLIN</b>         | - M. Yannick <b>FÉTIVEAU</b> |
| - M. Stéphan <b>BEAUGÉ</b>        | - M. Patrick <b>BERTIN</b>   |
| - Mme Karine <b>PAVIZA</b>        | - M. Bernard <b>GUILLET</b>  |
| - M. Loïc <b>PLANET</b>           | - M. Frédéric <b>LAUNAY</b>  |
| - M. Jean-Jacques <b>MIRALLIÉ</b> |                              |

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE D'EXTENSION DE LA STATION  
D'ÉPURATION DE PRÉ PEAU AU BIGNON**

Dans le cadre des travaux d'extension de la station d'épuration de Pré Peau au Bignon, Grand Lieu Communauté a lancé le 23/07/2025, une consultation selon une procédure adaptée ouverte.

La date de remise des offres était fixée au 05/11/2025 à 12h00 au plus tard.  
Le nombre d'offres conformes reçues est de 5.

Les critères de jugements des offres étaient : 40 points sur les prix des prestations ; 60 points sur la valeur technique de l'offre.

Une négociation a été engagée avec l'ensemble des candidats.

Au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé au Bureau communautaire de retenir l'offre du groupement d'entreprises **SAUR – Direction Régionale Bretagne** – Parc Tertiaire Laroiseau – 21 rue Anita Conti – 56000 Vannes (mandataire) – **ROTURIER** – 27 rue Gustave Eiffel – BP 225 - 85702 Pouzauges (cotraitant) – **LOIRE VENDÉE INFRASTRUCTURES** – 7 rue St-Exupéry – Zone d'activités de la Marionnière – 85600 Montaigu (cotraitant) – **MOINARD ÉNERGIE** – 12 rue des Marquis – PA des Marchés de Bretagne – 85600 Montaigu (cotraitant, pour un montant estimatif de **1 317 320,00 € HT** ou **1 580 784,00 € TTC**).

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

**VU** les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2025 ;

**Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :**

**Article 1 : D'ATTRIBUER** le marché public de travaux d'extension de la station d'épuration de Pré Peau au Bignon, au groupement d'entreprises **SAUR – Direction Régionale Bretagne – Parc Tertiaire Laroiseau – 21 rue Anita Conti – 56000 Vannes (mandataire) – ROTURIER – 27 rue Gustave Eiffel – BP 225 - 85702 Pouzauges (cotraitant) – LOIRE VENDÉE INFRASTRUCTURES – 7 rue St-Exupéry – Zone d'activités de la Marionnière – 85600 Montaigu (cotraitant) – MOINARD ÉNERGIE – 12 rue des Marquis – PA des Marchés de Bretagne – 85600 Montaigu (cotraitant), pour un montant estimatif de 1 317 320,00 € HT ou 1 580 784,00 € TTC.**

**Article 2 : D'AUTORISER** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur général des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE246-B161225

Publié sur le site internet le :18 /12 / 25

Fait à La Chevrolière, le 16 décembre 2025,

Le Président,

**Johann BOBLIN,**

Signé électroniquement par : Johann  
Böblin  
Date de signature : 17/12/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté